



Schweizerische Vereinigung dipl. Chemiker HTL
Association suisse des chimistes diplômés ETS

Postfach 46
4007 Basel

Chimia 52 (1998) 99–100
© Neue Schweizerische Chemische Gesellschaft
ISSN 0009–4293

SVCT/ASCT

Wer ist die SVCT ?

Sie ist aus der 1946 gegründeten Vereinigung diplomierter Chemiker Schweizerischer Techniken (VCT) hervorgegangen. Heute gilt sie als Berufsverband, welcher die spezifischen gesamtschweizerischen Interessen der dipl. Chemiker HTL vertritt. Mit einem Mitgliederbestand von 1200 sind ca. die Hälfte aller dipl. Chemiker HTL in unserer Vereinigung zusammengeschlossen. Die stetig wachsende Mitgliederzahl hat die SVCT zu einem der bedeutendsten Schweizer Chemieverbände werden lassen. Dies verleiht ihr immer mehr Gewicht bei der Vertretung der Interessen ihrer Mitglieder und zeigt, dass die von der SVCT verfolgten Ziele jenen der dipl. Chemiker HTL entsprechen.

Seit 1995 ist die SVCT Kollektivmitglied bei der Neuen Schweizerischen Chemischen Gesellschaft (NSCG).

Welche Ziele verfolgt die SVCT?

Die SVCT bezweckt die Wahrung und Förderung der Berufs- und Standesinteressen von diplomierten Absolventen der Chemieabteilungen Höherer Technischer Lehranstalten (HTL) bzw. Fachhochschulen (FH) durch:

- Konstruktive Zusammenarbeit mit anderen Berufs- und Fachverbänden, Ingenieur- bzw. Fachhochschulen, Behörden und der Industrie
- Stellungnahme zu Vernehmlassungen von Gesetzen, Verordnungen und Richtlinien, die den Chemiker allgemein und den dipl. Chemiker HTL im speziellen in seiner Berufsausübung berühren
- Beratung der Mitglieder in Berufsfragen und Förderung des Kontaktes unter ihnen

- Vermittlung von Informationen und Durchführung von Veranstaltungen
- Förderung des Kontaktes und Unterstützung der Höheren Technischen Lehranstalten (Ingenieurschulen) bzw. Fachhochschulen der Schweiz.

Was bietet die SVCT?

- Die Mitglieder werden regelmässig über wesentliche Vorgänge sowie über die Aktivitäten der SVCT durch das SVCT-Mitteilungsblatt 'à jour' informiert.
- Die SVCT arrangiert mit grossem Erfolg öffentliche Fachtagungen.
- Die Generalversammlungen werden in der Regel mit Begleitveranstaltungen (Besichtigungen, Vorträgen) verbunden.
- Seit Beginn (1968) beteiligt sich die SVCT mit aktuellen Themen an dem mit der Chemiefachmesse ILMAC verbundenen Treffen für Chemische Technik. In unserem bisher stets stark beachteten Anlass wird nicht nur die Technik, sondern auch die Rolle des Menschen diskutiert. Dies ist mit ein Grund weshalb an den von der SVCT organisierten Veranstaltungen jeweils überdurchschnittliche Besucherzahlen registriert werden.
- Periodisch durchgeführte Erhebungen bezüglich Gehalt, Arbeitsklima, Zukunftsaussichten etc. geben wertvolle Hinweise für eine persönliche Standortbestimmung.
- Periodisch wird ein Mitgliederverzeichnis herausgegeben, welches neben der Adresse auch Studienort, Arbeitsgebiet und Firma enthält und so als Kontaktplattform dienen kann.

Was hat die SVCT für den dipl.

Chemiker HTL erreicht?

Berufsbildung

Von Anfang an setzte sich die SVCT für eine unserer Ausbildung entsprechenden Berufsbezeichnung ein. Dank diesen Bemühungen wurde 1964 die im Berufsbildungsgesetz ursprünglich vorgesehene Berufsbezeichnung 'Chemiker-Techniker HTL' in einer separaten Verordnung des EDI auf 'Chemiker HTL' abgeändert. In der Revision des Berufsbildungsgesetzes von 1978 strebten auch die übrigen HTL-Verbände, mit Unterstützung der SVCT, eine sinngemässe Gleichstellung (Ing./Arch. HTL statt Ing./Arch.-Techniker HTL) an, was in der Folge vollumfänglich durchgesetzt werden konnte. 1991 äusserte sich der Bundesrat schliesslich positiv zur Führung des Titels 'dipl. Chemiker HTL'.

In verschiedenen Vernehmlassungen gegenüber Behörden und Schulen bezog die SVCT Stellung zu Fragen der Berufsbildung, zu Mindestvorschriften für die Anerkennung der Ingenieurschulen etc.

Verkehr mit Giften (Giftgesetz)

Im Entwurf zum Giftgesetz 1969 waren die dipl. Chemiker HTL nicht erwähnt. Erst auf Intervention der SVCT hin wurde den Chemikern HTL die Bewilligung B zugestanden. Bei der Revision der Vollzugsverordnung zum Giftgesetz von 1983 konnte dank unserer gut fundierten Eingabe die uneingeschränkte Bewilligung A und damit die Gleichstellung mit Hochschulchemikern erreicht werden.

Richtlinien der IKS

In verschiedenen Entwürfen zu diesen Verordnungen war der dipl. Chemiker HTL ebenfalls nicht berücksichtigt, was ihm die Übernahme verantwortlicher Positionen in der Pharmaindustrie und verwandten Industrien verunmöglicht hätte. Auch hier erreichte die SVCT, dass in den heute gültigen Richtlinien der dipl. Chemiker HTL den Kollegen mit Hochschulabschluss gleichgestellt ist.

Nachwuchsförderung

Nach der ersten Auflage 1960 des Berufsbildes 'Der Chemiker HTL' folgten

weitere Auflagen 1969, 1980 und 1992. Dabei wurde die Broschüre jedesmal dem neusten Stand der Technik und Ausbildung angepasst und gesamtschweizerisch verteilt. 1995 erschien erstmals eine Ausgabe in französischer Sprache.

Die SVCT steht den Ingenieur- bzw. Fachhochschulen und Studenten als Partner und Vermittler zur Berufspraxis, für Fragen des Lehrplans und des Berufsprofils oder in Kommissionen zur Verfügung.

Alljährlich richtet die SVCT Leistungsauszeichnungen an Chemie-Diplomanden der Ingenieurschulen aus.



Qui est l'ASCT?

Fondée en 1946 sous le nom d'Association des chimistes des techniciens de Suisse, l'ASCT devient par la suite une association professionnelle s'occupant de l'ensemble des intérêts des chimistes ETS en Suisse. L'association compte aujourd'hui environ 1200 membres, ce qui correspond à la moitié des chimistes ETS sortis de nos écoles.

La croissance continue des membres a permis à l'ASCT de devenir une des associations représentant la chimie les plus importantes. Cela lui confère un poids certain dans la défense des intérêts de ses membres et démontre que les buts poursuivis satisfont la majorité des chimistes ETS.

En 1995, l'ASCT est devenue membre collectif de la Nouvelle Société Suisse des Chimistes (NSSC).

Quels sont les buts de l'ASCT?

Le but de l'ASCT est de suivre la reconnaissance et l'avancement de la profession, ainsi que les intérêts locaux des diplômés des différentes sections de chimie des Ecoles d'Ingénieurs ETS, respectivement des Hautes Ecoles Spécialisées (HES) à travers:

- sa collaboration constructive avec d'autres organisations ou associations professionnelles, les Ecoles d'Ingénieurs ETS, respectivement les Hautes Ecoles Spécialisées (HES), les autorités compétentes et l'industrie chimique;
- ses prises de position lors d'évaluations ou d'avant-projets de lois, d'ordonnances, de directives concernant de près ou de loin le chimiste et tout particulièrement le chimiste ETS, ainsi que son travail;
- ses conseils aux membres sur des questions relatives à la profession;

- son encouragement face au contact des membres;
- ses transmissions d'informations;
- l'organisation de manifestations et de séminaires;
- le maintien de contacts entre les Ecoles d'Ingénieurs ETS, respectivement des Hautes Ecoles Spécialisées (HES);
- son soutien aux Ecoles d'Ingénieurs ETS, respectivement des Hautes Ecoles Spécialisées (HES).

Que propose l'ASCT?

Les membres sont régulièrement informés sur les événements importants et sur les activités de l'association à l'aide d'une publication 'à jour' paraissant entre deux et quatre fois par an.

- L'ASCT organise avec beaucoup de succès de fréquents séminaires professionnels.
- L'assemblée générale est en général liée à des manifestations (visites, conférences).
- Depuis le début de l'ILMAC (foire professionnelle pour la chimie) en 1968, l'ASCT participe aux rencontres liées à la foire avec des thèmes actuels de chimie technique. Dans les thèmes traités jusqu'à aujourd'hui, l'être humain a souvent été pris en considération. C'est une des raisons pour lesquelles les manifestations organisées par l'ASCT connaissent un véritable succès: le nombre de participants se situe systématiquement au-dessus de la moyenne des prévisions.
- Des enquêtes menées régulièrement au sujet des salaires, du climat de travail, des visions d'avenir, etc. fournissent une vue d'ensemble significative et permettent de prendre une position personnelle.
- Périodiquement, l'ASCT édite une liste de ses membres avec non seulement leur adresse, mais également le nom de l'école qu'ils ont fréquentée, le domaine actuel de travail et le nom de la firme qui les emploie.

Quels sont les buts que l'ASCT a atteints?

Formation professionnelle

Dès ses débuts, l'ASCT s'est engagée pour que la formation soit conforme à la profession. Grâce à sa persévérance, elle a obtenu en 1964 que la loi sur la formation professionnelle change le nom de la profession appelée jusqu'alors 'Technicien chimiste ETS' par 'Chimiste ETS' (ordonnance séparée du département fédéral de

l'intérieur). Lors de la révision de la loi sur la formation professionnelle en 1978, les autres associations professionnelles ETS avec le soutien de l'ASCT se sont aussi efforcées d'obtenir une assimilation convenable (Ing./Arch. ETS à la place de Ing./Arch. Technicien ETS), ce qui par la suite sera accepté. En 1991, le Conseil Fédéral s'exprimait finalement de façon favorable à ce que le titre devienne 'Chimistes ETS diplômés'.

Lors de différentes prises de position sur la formation professionnelle, l'ASCT, face aux autorités et aux écoles, a toujours insisté au sujet de la reconnaissance des Ecoles d'Ingénieurs ETS.

Circulation avec des toxiques

Lors de l'avant-projet sur la loi des toxiques en 1969, aucune prescription n'apparaissait au sujet des chimistes ETS diplômés. L'intervention de l'ASCT a permis au chimiste ETS d'obtenir une autorisation de type B. Lors de la révision de la loi en 1983, l'ASCT est à nouveau intervenue en vue de l'élargissement. Les chimistes ETS obtiennent gain de cause avec l'autorisation illimitée A équivalente à ce qu'obtiennent les chimistes des Hautes Ecoles.

Ligne directrice du CIS

Le chimiste ETS diplômé ne fut pas pris en considération dans différents objets de cette ordonnance, ce qui lui aurait empêché d'obtenir des fonctions de responsabilité dans l'industrie pharmaceutique ou des industries proches de la chimie. L'ASCT a permis que les lignes directrices actuelles soient équivalentes entre un chimiste ETS diplômé et ses collègues des Hautes Ecoles.

Encouragement des jeunes

Après la première édition de la monographie 'Der Chemiker HTL' en 1960, l'ASCT a réédité de nouvelles versions en 1969, 1980 et 1992. Celles-ci, distribuées dans l'ensemble de la Suisse, ont été chaque fois mises à jour afin de correspondre au nouvel état de la technique et de la formation. En 1995, une première édition française 'Le chimiste ETS' a paru.

L'ASCT reste disponible pour les Ecoles d'Ingénieurs (respectivement les Hautes Ecoles Spécialisées HES) et les étudiants comme partenaire et intermédiaire en ce qui concerne la pratique professionnelle, les questions des programmes d'études et le profil de la profession. Elle est également présente dans différentes commissions.

Chaque année, l'ASCT distribue des prix aux diplômés méritants de la chimie et ce dans différentes écoles d'Ingénieurs.